



Compte rendu de la plénière CDAS du 24/09/2020

Cette plénière de rentrée s'est tenue dans ce contexte de crise sanitaire. Seuls les représentants titulaires pouvaient siéger. Le nombre maximal de participants doit être inférieur à 20 personnes.

La CGT a rappelé en liminaire le déroulement et surtout la gestion catastrophique de la crise sanitaire par le gouvernement. Aux finances, la gestion n'a pas été meilleure.

La CGT a insisté sur les conséquences sur l'action sociale : chute de la fréquentation dans les restaurants administratifs, prochaine vente de résidences EPAF, baisse du budget....

La direction a répondu que les crédits 2020 non consommés ne seraient pas reportables en 2021.

Concernant les restaurants administratifs de Metz, la direction parle d'une centaine de repas servis par jour au restaurant situé rue Currel et n'a aucun chiffre concernant celui de la rue des Clercs. Une réunion avec le gestionnaire (Elior) et le directeur de l'association qui gère les deux restaurants début octobre 2020. La CGT s'alarme de la chute de la fréquentation. La direction répond qu'Elior peut demander les dispositifs gouvernementaux. (aide économique).

Le dispositif sanitaire ne sera pas assoupli. Les agents ont le droit de manger dans leurs bureaux avec un respect de jauge, des gestes barrières, micro-ondes à nettoyer.

Concernant les sorties loisirs, la CGT a voté contre. En effet, les tarifs proposés sont très chers. Pour une famille de deux adultes avec deux enfants, les tarifs sont supérieurs à 100 €. Aucun quotient familial ne sera appliqué.

Le crédit dédié au psychologue sera amputé. La direction affirme qu'il n'est pas utilisé, les agents ayant préféré l'assistante anonyme en ligne gratuite.

Néanmoins, la CGT a rappelé que la sous-utilisation a été rendue difficile pendant le confinement ou les agents ont eu peur de sortir de chez eux.

Un budget de 500 € a été ouvert pour une convention avec le barreau de Metz. Les agents pourraient solliciter une séance gratuite pour consulter un avocat sur tout type de sujets. Cela concernera les demandes dites urgences. En effet, les maisons de justice sont débordées. Néanmoins, les DDPP+ DIRRECTE n'auront pas accès à cette aide juridique.

Prochaines échéances :

Groupe de travail : 16/02/2021

Plénière : 11 /03/2021

Prochain Groupe de travail : 03/11/2020 à la cité administrative. Il devrait permettre de savoir si les actions tels que l'arbre de Noël sont maintenues ou pas au vu de l'évolution de la crise sanitaire.

Le mandaté CGT C. Gourmelen